# Tout savoir sur la mobilité internationale

Université Bretagne Sud

www.univ-ubs.fr

# Le Service des Affaires Internationales - SAI

**Le Service des affaires internationales est un service commun aux diverses composantes de l'Université Bretagne Sud.**

**De manière générale, il instruit tout dossier en lien avec la politique de relations internationales de l'établissement.**

# Le Service des Affaires Internationales - SAI

**Les principales missions du SAI :**

- ✓ **promouvoir la politique internationale de l'établissement,**
- ✓ **gérer et coordonner les programmes de mobilités (études et stages à l'étranger),**
- ✓ **informer les étudiants, enseignants et enseignants-chercheurs de l'UBS des possibilités d'échanges universitaires,**
- ✓ **gérer les demandes d'admission et l'accueil des étudiants étrangers,**
- ✓ **soutenir les projets internationaux des composantes,**
- ✓ **organiser les visites des délégations étrangères,**
- ✓ **…**

# Les dispositifs de mobilité gérés par le SAI

- ⇨ **Erasmus+**
- ⇨ **BCI**
- ⇨ **Les mobilités dans le cadre des coopérations bilatérales**

- ⇨ **Une aide aux démarches dans le cadre des stages en entreprise à l'étranger**

# La Mobilité étudiante à l'UBS

Mobilité académique sortante des étudiants depuis 2019/20

| | 2019/20 | 2020/21 | 2021/2022 | 2022/2023 | 2023/2024 | 2024/2025 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Erasmus+ | 90 | 59 | 104 | 100 | 82 | 112 |
| BCI | 5 | 0 | 6 | 8 | 4 | 4 |
| Accords bilatéraux | 43 | 14 | 17 | 32 | 44 | 59 |
| Total | 138 | 73 | 127 | 140 | 130 | 175 |

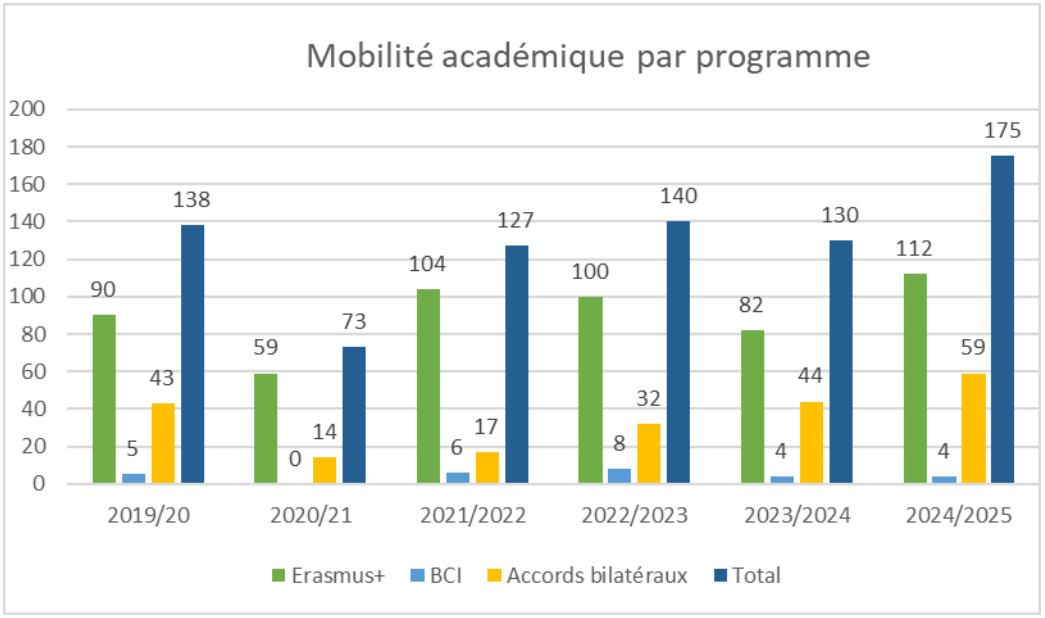

# Cartographie des partenaires « formations »

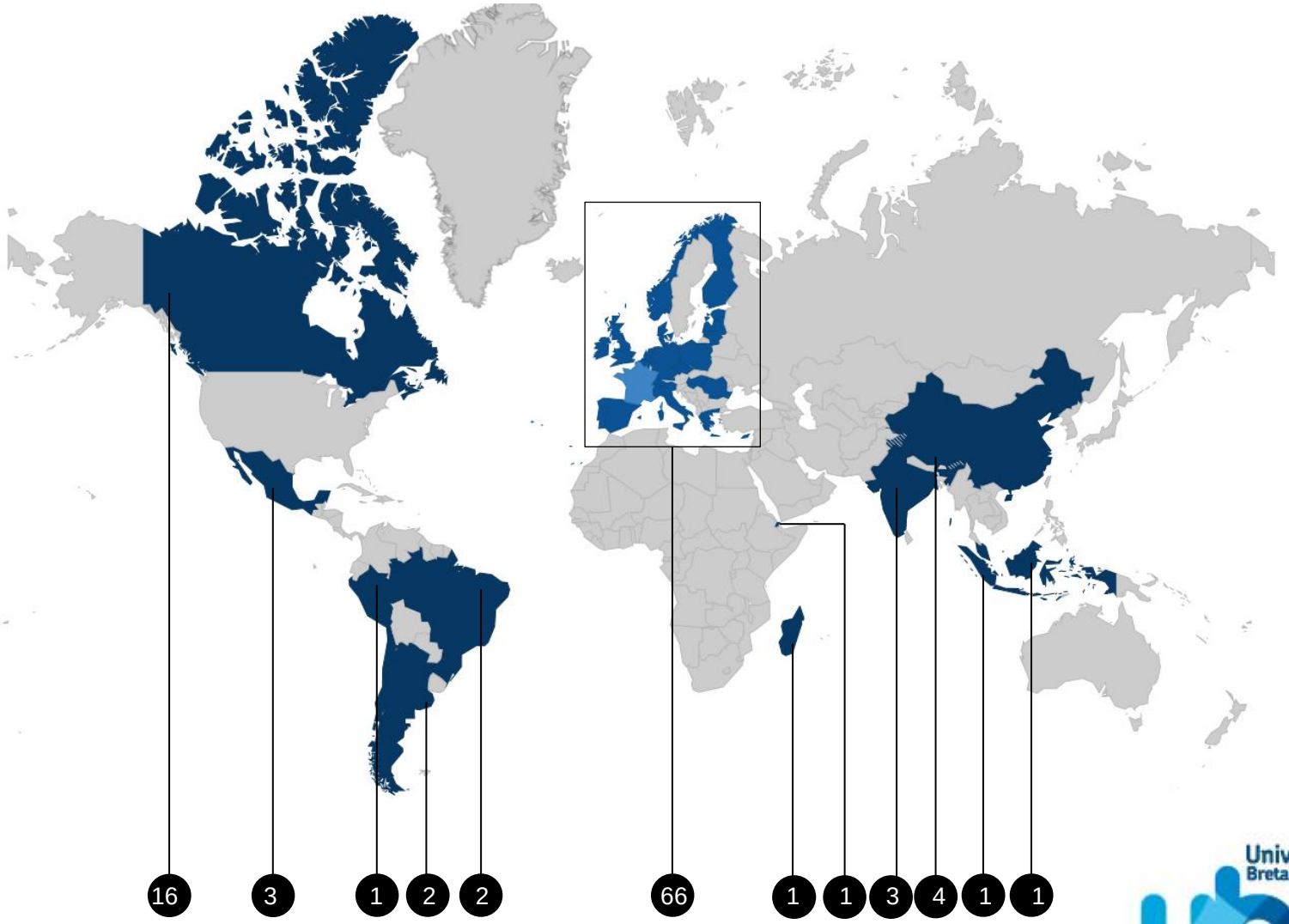


https://www.univ-ubs.fr/fr/international/mobilite-etudiante/etudier-a-l-etranger.html

# ERASMUS+

Créé en 1987, le programme Erasmus s'appelle **Erasmus+** depuis 2014.

Le programme Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Il n'est pas destiné qu'aux seuls étudiants de l'enseignement supérieur mais est ouvert à tous publics et à tous les domaines de l'éducation et de la formation, formelle ou non formelle.

Le programme vise à donner aux étudiants, stagiaires, élèves, apprentis, enseignants, formateurs, personnels, demandeurs d'emploi, jeunes, etc. la possibilité de séjourner à l'étranger pour renforcer leurs connaissances, leurs compétences et leur employabilité.
Il aide les organisations, dont les universités, à travailler dans le cadre de partenariats européens ou internationaux avec un large panel d'acteurs privés et publics.
Il permet de partager les savoir-faire et d'innover dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'inscrit dans la continuité du programme 2014-2020. Toutefois, ce nouveau programme est :

- **+ ambitieux** avec un budget total de 26 milliards d'€ soit une augmentation de + 80% par rapport au précédent programme.
- **+ ouvert** : pour certaines actions et selon des conditions d'éligibilité le programme est ouvert aux pays tiers en qualité de coordonnateur contractant.
- **+ responsable et favorise :**

- **l'inclusion**, avec une attention particulière aux publics bénéficiant de moins d'opportunités. Des financements complémentaires et des nouveaux formats de mobilités sont prévus pour favoriser la participation de ces publics,
- **la transition écologique**. Des financements complémentaires (forfait voyages durables) sont prévus afin d'encourager l'utilisation de transports moins émissifs en gaz à effet de serre,
- **la transformation numérique**. Les établissements participants au programme Erasmus+ doivent se préparer à gérer progressivement les mobilités de façon dématérialisée et digitalisée, en adoptant les outils et nouvelles méthodes déployés dans le cadre de l'initiative « Carte étudiante européenne ».

Pour participer aux différentes actions du programme, les établissements d'enseignement supérieur doivent être titulaires de la Charte Erasmus + pour l'Enseignement supérieur (ECHE).

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent mettre en œuvre de nouvelles formes de mobilités comme par exemple des mobilités hybrides, mêlant activités virtuelles et mobilité physique.

**Erasmus+ Action-clé 1 : La mobilité des individus à des fins d'apprentissage**

La mobilité Erasmus+ accroît la dimension européenne de l'enseignement supérieur.

Pour les étudiants, le développement des compétences linguistiques, interculturelles et professionnelles favorise une meilleure insertion sur le marché du travail européen, une réelle plus-value sur un CV.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

Quatre types de mobilité sont proposés :

- Période d'études à l'étranger de **2 à 12** mois dans un établissement d'enseignement supérieur partenaire, de la deuxième année d'études au doctorat.
- Stage en milieu professionnel à l'étranger de **2 à 12 mois**, de la première année d'études au doctorat.
- Mobilité courte,
- Mobilité Hybride (en cours d'élaboration).

Pour plus d'information sur le programme Erasmus+ **:**
https://info.erasmusplus.fr/
https://european-union.europa.eu/index_fr

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

Pour organiser la mobilité étudiante et enseignante l'UBS a signé des accords de partenariats Erasmus+ avec 80 Universités ou institutions d'enseignement supérieur en Europe.

Portail des possibilités d'échanges à l'UBS

Cliquer sur "Possibilités d'échanges", puis choisir votre composante et votre filière, ou faire un tri par pays pour visualiser les échanges possibles dans votre filière.

Ces accords de partenariats indiquent le domaine et le niveau d'études concernés ainsi que le nombre d'étudiants et la durée de séjour par étudiant.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

## Dans la pratique comment ça marche ?

### QUI PEUT ÊTRE CANDIDAT À UNE MOBILITÉ ERASMUS+ ?

Tout étudiant qui, au moment du dépôt de candidature, est régulièrement inscrit à l'UBS.

Les textes permettent aux étudiants de partir dès la deuxième année de licence. Toutefois, **chaque département fixe le niveau nécessaire pour être candidat à un départ**.

Pour participer à un échange Erasmus+ les étudiants doivent avoir la nationalité d'un des Etats membres de l'Union Européenne (UE), ou avoir la nationalité d'un autre Etat et être inscrit régulièrement dans un établissement d'enseignement supérieur situé dans un pays participant au programme Erasmus+.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

## COMMENT SE DÉROULE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ?

✓ ***Inscription***

Pendant l'année universitaire au cours de laquelle vous effectuerez votre séjour Erasmus+, vous devez vous réinscrire à l'UBS et payer les droits d'inscription réglementaires.

Vos coordonnées sont communiquées par le SAI à l'établissement d'accueil dès l'acceptation de votre dossier. Vous devez ensuite compléter et soumettre dans **les délais imposés par l'établissement d'accueil** votre « Application Form Erasmus+ ».

Le statut d'étudiant Erasmus+ permettra de vous inscrire gratuitement, **cependant des frais annexes peuvent être imposés par l'établissement d'accueil**, comme les «frais de semestre» à régler en Allemagne. Ces informations sont disponibles sur les sites internet des l'établissements d'accueil.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

## COMMENT SE DÉROULE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ?

✓ ***Contrat d'études (Online Learning Agreement)***

Vous l'élaborerez avec un coordinateur pédagogique (enseignant responsable du dossier Erasmus+ de votre filière) et auprès de son homologue dans l'établissement d'accueil. Ce programme doit être impérativement établi avant votre départ.

✓ ***Reconnaissance académique***

Les résultats obtenus dans l'établissement d'accueil (s'ils sont satisfaisants) seront validés et pris en compte par l'UBS pour la validation de votre année, et le cas échéant, pour l'obtention de votre diplôme.
Vous ne serez donc pas titulaire d'un diplôme étranger.

✓ ***Durée***

La durée du séjour peut varier de 3 mois à une année académique (entre 8 et 10 mois) selon les accords passés avec les établissements.

Les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude : Licence, Master, Doctorat

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

## COMMENT SE DÉROULE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ?

✓ ***La plateforme EU Academy*** :

Les étudiants Erasmus+ peuvent effectuer un test d'évaluation linguistique sur la plateforme EU Academy avant leur départ et à leur retour. La possibilité de suivre une formation en ligne leur sera également offerte sous certaines conditions.

Un accès à la plateforme sera donné à chaque étudiant qui aura confirmé son départ au 25 août 2025.

✓ ***Logement***

Les conditions de logement à l'étranger peuvent varier d'un établissement à l'autre.
La recherche et le choix du type de logement vous appartiennent, les services internationaux des universités d'envoi et d'accueil ne pourront pas faire les démarches à votre place.
Il faut noter que l'aide au logement de type APL n'existe pas dans les pays d'accueil.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

## COMMENT SE DÉROULE LA PÉRIODE DE MOBILITÉ ?

✓ ***Couverture sociale***

Les étudiants sont couverts par le régime de sécurité sociale puisque régulièrement inscrits à l'UBS.

Cependant, avant votre départ, vous devez demander auprès de votre caisse de sécurité sociale, **la carte européenne d'assurance maladie :**

**Il est fortement recommandé de contracter une assurance complémentaire santé, ainsi qu'une assurance rapatriement.**

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

## LES CONTRATS ERASMUS+

- ✓ **Le contrat de mobilité :** il est signé par la Présidente de l'UBS et vous-même. Il précise la durée de votre séjour, vos niveau et filière d'études à l'UBS ainsi que votre statut d'étudiant Erasmus+.

- ✓ **Le contrat d'études (OLA) :** détermine l'aspect pédagogique de votre mobilité Erasmus+, c'est-à-dire les cours que vous aurez à suivre et le contrôle des connaissances que vous aurez à effectuer dans l'établissement d'accueil. Ce contrat sera établi sous format digitalisé et signé avant votre départ par le coordinateur Erasmus+ de votre filière, vous-même et le coordinateur institutionnel le cas échéant.

**Ces contrats sont à compléter et à signer avant votre départ.**

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

**Pour l'année 2024-2025, l'UBS va renouveler les accords de mobilités avec ses 80 partenaires Erasmus+.**

La liste des établissements partenaires est consultable sur le Portail des possibilités d'échanges à l'UBS

## VOS OBLIGATIONS

- ✓ S'acquitter des démarches administratives des établissements d'envoi et d'accueil,
- ✓ Suivre le calendrier des cours et des examens de l'établissement d'accueil,
- ✓ Prévenir les services des affaires internationales en cas d'annulation du séjour,
- ✓ Respecter vos engagements dans le cadre de la Charte de l'étudiant Erasmus+.

Erasmus+

Projet financé avec le soutien de la Commission européenne. Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

## CALENDRIER ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ✓ **31 janvier 2025 : date limite de dépôt via la plateforme Mobility Online : lien disponible à la rubrique International « Étudier à l'étranger » du site internet de l'UBS** (documents à prévoir : photo, curriculum vitae, lettre de motivation, projet de programme de cours par établissement demandé, budget prévisionnel, attestation de niveau en langue sauf pour LEA/RDI et LLCER anglais et espagnol)
- ✓ **03 février 2025** : dépôt du dossier de demande de financement Erasmus+ 2025-2026 par le SAI à l'agence Erasmus+
- ✓ **Février 2025 :** transmission par le SAI des candidatures aux coordinateurs Erasmus+ des différentes filières
- ✓ **Mars-avril 2025** : processus de sélection par les coordinateurs pédagogiques (entretien et/ou sélection sur dossier académique dans la limite des places disponibles)
- ✓ **Fin avril 2025** : les coordinateurs pédagogiques publient leur sélection
- ✓ **Avril-mai 2025** : transmission par le SAI des coordonnées des étudiants sélectionnés pour une mobilité au 1er semestre ou pour une année académique aux établissements partenaires
- ✓ **Avril-mai-juin 2025** : dossiers Erasmus+ des établissements partenaires à compléter et à transmettre par les étudiants. **Attention aux dates de réception imposées par les partenaires**
- ✓ **Mai-juin-juillet 2025** : réunions préparatoires avant le départ **(présence obligatoire)**
- ✓ **25 août 2025** : Dépôt des dossiers Erasmus+ et des demandes de bourses au SAI
- ✓ **Fin septembre 2025** : transmission par le SAI des coordonnées des étudiants sélectionnés pour une mobilité au 2ème semestre aux établissements partenaires
- ✓ **Fin septembre 2025** : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- ✓ **Octobre 2025** : 1er versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels Erasmus+ signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrats d'études et de mobilité.

Université Bretagne Sud
ubs

# ERASMUS+

Dossier de candidature sur Mobility Online :

- ✓ remplir le formulaire en ligne : 6 vœux possibles par ordre de priorité (3 vœux Erasmus maximum + 3 vœux hors Erasmus maximum), mélange des vœux Erasmus et hors Erasmus possible
- ✓ compléter vos données personnelles
- ✓ déposer les pièces demandées dans la partie « Mes données de candidature », rubrique « Télécharger documents »

Pièces demandées (format pdf) : un seul document accepté par étape (fusionnez vos documents si besoin)

- ✓ formulaire signé
- ✓ photo d'identité (format jpeg uniquement)
- ✓ curriculum vitae : en français de préférence, sauf indication contraire de vos enseignants
- ✓ lettre de motivation : en français de préférence, sauf indication contraire de vos enseignants
- ✓ projet de programme de cours pour chaque établissement demandé : 3 vœux = 3 projets de cours
- ✓ budget prévisionnel : établir un budget pour chaque pays choisi
- ✓ attestation de niveau en langue (sauf pour étudiants de LEA/RDI et LLCER anglais et espagnol) : déposer une attestation pour chaque langue d'enseignement des cours selon le pays choisi.

Exemple : si vœu dans un établissement où les cours choisis sont enseignés en anglais : attestation de niveau en anglais

si vœu dans un établissement où les cours choisis sont enseignés en espagnol : attestation de niveau en espagnol

Université Bretagne Sud

# ERASMUS+

Université Bretagne Sud

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE - BCI

Ce programme d'échanges permet aux étudiants de l'UBS de poursuivre leurs études pendant un semestre ou une année dans un établissement québécois partenaire du programme en bénéficiant des avantages suivants :

- Exonération des droits de scolarité de l'établissement d'accueil,
- Maintien de l'inscription à l'UBS, vous devez vous réinscrire à l'UBS avant votre départ,
- Validation des crédits obtenus dans l'établissement d'accueil,
- Maintien de la bourse sur critères sociaux pour les boursiers pendant le séjour au Québec,
- Maintien de la couverture sociale.

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

## QUI PEUT ETRE CANDIDAT ?

Tout étudiant candidat doit satisfaire les conditions suivantes :

- Avoir effectué l'équivalent d'au moins une année d'études à temps plein dans le programme auquel il sera inscrit pendant son séjour au Québec,
- Obtenir auprès de l'université d'envoi l'approbation du programme de cours qu'il compte suivre à l'université d'accueil,
- Posséder un dossier académique solide,
- Maîtriser la langue de l'université d'accueil (français),
- Assumer les frais de transports et de séjour au Québec.

**<u>Important</u> : Chaque université québécoise spécifie ses conditions d'admission sur le site du BCI. La sélection est gérée par l'université québécoise en fonction de la qualité académique du candidat et dans la limite des places disponibles.**

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

## COMMENT SE DEROULE LA PERIODE DE MOBILITE ?

### *CANDIDATURE*

L'étudiant désireux de poser sa candidature au programme d'échanges doit remplir un formulaire de demande de participation via le site du programme d'échanges :
http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/

Le choix est limité à un seul établissement d'accueil.

### *PROGRAMME D'ÉTUDES*

Le candidat doit consulter les sites Internet des universités québécoises afin d'élaborer un projet d'études.
Ce dernier devra être soumis à l'approbation du directeur d'études de sa filière à l'UBS.

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

## ETABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES QUEBECOIS PARTICIPANTS

| | |
|---|---|
| Université Laval | http://www.ulaval.ca/ |
| Université de Sherbrooke | https://www.usherbrooke.ca/ |
| Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue | https://www.uqat.ca/ |
| Université du Québec en Outaouais | http://uqo.ca/ |
| Université du Québec à Rimouski | https://www.uqar.ca/ |
| Université du Québec à Trois-Rivières (sauf Génie Industriel et Génie Mécanique : candidature via l'accord bilatéral de coopération entre l'UQTR et l'UBS) | https://www.uqtr.ca/index.shtml |

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

## ASSURANCE MALADIE

En vertu de l'entente de coopération franco-québécoise, conclue en 1986, l'étudiant qui participe à ce programme d'échanges bénéficie, sans frais additionnels, de la protection médicale offerte par la RAMQ (Régie d'Assurance Maladie du Québec).

Le formulaire approprié est le **SE.401.Q.106**, délivré par la caisse d'assurance maladie de l'étudiant. Ce formulaire sera également complété par l'université d'origine (SAI).

L'étudiant doit conserver ce formulaire et le transmettre dès son arrivée à la RAMQ.

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

## VISA ETUDIANT

Un étudiant effectuant une session d'une durée inférieure à 6 mois est exempté de demander un Certificat d'Acceptation du Québec (CAQ) et un permis d'études.
Cependant, si l'étudiant décide de se prévaloir de cette exemption, il ne pourra pas travailler sur le campus ni faire un stage.
De plus, s'il décidait de prolonger la durée de son séjour d'études de plus d'un semestre, il se verrait dans l'obligation de demander le CAQ et le permis d'études et donc de sortir des frontières canadiennes afin de faire valider ces documents par un agent des douanes.

**Les citoyens étrangers désirant se rendre au Canada devront demander une Autorisation de Voyage Électronique (AVE).**
La demande se fait en ligne via le site Internet de l'immigration et de la citoyenneté du gouvernement canadien et coûte 7 dollars canadiens.

Il appartient à l'étudiant de vérifier sur le site du Gouvernement du Canada s'il doit fournir ses données biométriques (empreintes digitales et photo).

Université Bretagne Sud

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

**Pour un séjour de plus de 6 mois, il faut obtenir un Certificat d'Acceptation du Québec : le CAQ.**

**Le dossier à compléter est disponible à l'adresse suivante :**
https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/demande-selection-temporaire

**Muni d'un CAQ, d'une lettre d'attestation provinciale (délivrée par l'établissement d'accueil) et des documents demandés, l'étudiant doit enfin soumettre une demande de permis d'études.**

**Le dossier à compléter est disponible sur le site du Gouvernement du Canada à l'adresse suivante :**
https://ircc.canada.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp

**L'AVE est délivrée au même moment que le permis d'études.**

**Pour plus de renseignements** : https://www.quebec.ca/immigration

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

## CALENDRIER

- **10 janvier 2025** : date limite pour obtenir un code d'accès auprès du SAI (sai.mobilite-sortante@listes.univ-ubs.fr) afin de saisir son dossier sur le site PQEE : http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/
- **31 janvier 2025** : date limite de dépôt des dossiers via la plateforme Mobility Online: lien disponible à la rubrique International du site internet de l'UBS.
- **Mars 2025** : transmission, par le SAI, des dossiers des étudiants retenus aux universités québécoises.
- **Mars-Avril-Mai 2025** : étude du dossier par les universités sélectionnées, en vue de l'admission.
- **Mai-Juin 2025** : envoi des réponses à l'étudiant par les universités sélectionnées.
- Dès réception de sa lettre d'admission l'étudiant devra :
  - informer le SAI et son directeur d'études à l'UBS de son admission au Québec,
  - confirmer son choix à l'université d'accueil.
- **Mai-juin-juillet 2025** : réunions préparatoires avant le départ (présence obligatoire)
- **25 août 2025** : Dépôt des dossiers de mobilité et des demandes de bourses au SAI
- **Fin septembre 2025** : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS
- **Octobre 2025** : 1er versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrat d'études.

# LE PROGRAMME QUEBECOIS D'ECHANGES ETUDIANTS DU BUREAU DE COOPERATION INTERUNIVERSITAIRE

**Obligations des étudiants en mobilité** :

- ✓ S'acquitter des démarches administratives des universités d'envoi et d'accueil,
- ✓ Suivre le calendrier des cours et des examens de l'université d'accueil,
- ✓ Prévenir les services des affaires internationales en cas d'annulation du séjour.

# Accords bilatéraux

- Canada
- Indonésie
- Malaisie
- Mexique

# Accords bilatéraux

Des accords bilatéraux permettent aux étudiants inscrits à l'UBS d'effectuer une période d'études dans un établissement d'enseignement supérieur étranger ayant signé un accord bilatéral avec l'UBS.

**Attention** : la plupart des disciplines sont offertes mais le nombre de places et les disciplines concernées sont fléchées :
Portail des possibilités d'échanges à l'UBS

Conditions de participation :

- ✓ Avoir validé au moins un an d'études à l'UBS,
- ✓ Posséder un excellent niveau universitaire,
- ✓ Maîtriser la langue d'enseignement des cours de l'établissement d'accueil,
- ✓ Rester inscrit à l'UBS et y acquitter les droits d'inscription,
- ✓ Suivre les démarches administratives, le calendrier des cours et des examens de l'établissement d'accueil.

# Accords bilatéraux – Doubles diplômes

Dans certains cas et sous certaines conditions ces accords permettent également d'obtenir le diplôme de l'établissement d'accueil. Universités et filières concernées :

| Pays | Nom de l'Etablissement | Villes | Composante | Filières concernées | Type d'accord | Année de mobilité | Site Internet |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **CANADA** | Université de Moncton | MONCTON | DSEG | Compta Finance | Accord Bilatéral MBA double diplôme | Master 2 | www.umoncton.ca |
| **CANADA** | Université du Québec à Chicoutimi * | CHICOUTIMI | SSI ENSIBS | Informatique Energétique Mécatronique Génie Industriel | Accord Bilatéral Double diplôme | Master | www.uqac.ca |
| **CANADA** | Université du Québec à Chicoutimi * | CHICOUTIMI | IUT Vannes | GEA Informatique STID TC | Accord Bilatéral Double diplôme | BUT 3 | www.uqac.ca |
| **ESPAGNE** | Universidad de Jaen | JAEN | LLSHS | LLCER Espagnol | Accord Bilatéral Double diplôme | Licence 3 | http://www.ujaen.es |
| **ESPAGNE** | Universidad de Jaen | JAEN | SSI | Ingénierie et gestion des ressources côtières | Accord Bilatéral Double diplôme | Master | http://www.ujaen.es |
| **REPUBLIQUE TCHEQUE** | University of South Bohemia | CESKE BUDEJOVICE | LLSHS | LEA CI | Accord Bilatéral Double diplôme | Licence 3 | http://www.jcu.cz |
| **FRANCE, ALLEMAGNE, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE** | Université Bretagne Sud, HS Zwickau, University of South Bohemia | Lorient, Zwickau, Ceske Budejovice | LLSHS | GPRE | Accord Bilatéral Tri-diplôme | Master 1 et 2 | https://www.dfh-ufa.org/fr/programmes/guide-des-etudes/265/Gestion%20de%20projets%20r%C3%A9gionaux%20et%20europ%C3%A9ens?undefined |

* Frais d'admission à régler

# Accords bilatéraux

## CALENDRIER ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

✓ **31 janvier 2025 : date limite de dépôt via la plateforme Mobility Online : lien disponible à la rubrique International « Étudier à l'étranger » du site internet de l'UBS** (documents à prévoir : photo, curriculum vitae, lettre de motivation, budget prévisionnel, projet de programme de cours par établissement demandé ; attestation(s) de niveau en langue sauf pour LEA et LLCER)

✓ **Février 2025 :** transmission par le SAI des candidatures aux coordinateurs pédagogiques des différentes filières

✓ **Mars-avril 2025** : processus de sélection par les coordinateurs pédagogiques (entretien et/ou sélection sur dossier académique dans la limite des places disponibles)

✓ **Fin avril 2025** : les coordinateurs pédagogiques publient leur sélection

✓ **Avril-mai 2025** : transmission par le SAI des coordonnées des étudiants sélectionnés aux établissements partenaires

✓ **Avril-mai-juin 2025** : dossiers des établissements partenaires à compléter et à transmettre par les étudiants. **Attention aux dates de réception imposées par les partenaires**

✓ **Mai-juin-juillet 2025** : réunions préparatoires avant le départ **(présence obligatoire)**

✓ **25 août 2025** : Dépôt des dossiers de mobilité et des demandes de bourses au SAI

✓ **Fin septembre 2025** : Répartition des bourses de mobilité par le conseil des relations internationales de l'UBS

✓ **Octobre 2025** : 1er versement de la bourse de mobilité sous réserve de réception des documents contractuels signés de toutes les parties : attestation d'arrivée, contrat d'études.

# Accords bilatéraux

Dossier de candidature sur Mobility Online :

- ✓ remplir le formulaire en ligne : 3 vœux possibles par ordre de priorité
- ✓ compléter vos données personnelles
- ✓ déposer les pièces demandées dans la partie « Mes données de candidature », rubrique « Télécharger documents »

Pièces demandées (format pdf) : un seul document accepté par étape (fusionnez vos documents si besoin)

- ✓ formulaire signé
- ✓ photo d'identité (format jpeg uniquement)
- ✓ curriculum vitae : en français de préférence, sauf indication contraire de vos enseignants
- ✓ lettre de motivation : en français de préférence, sauf indication contraire de vos enseignants
- ✓ projet de programme de cours pour chaque établissement demandé : 3 vœux = 3 projets de cours
- ✓ budget prévisionnel : établir un budget pour chaque pays choisi
- ✓ attestation de niveau en langue (sauf pour étudiants de LEA/RDI et LLCER anglais et espagnol) : déposer une attestation pour chaque langue d'enseignement des cours selon le pays choisi.

Exemple : si vœu dans un établissement où les cours choisis sont enseignés en anglais : attestation de niveau en anglais

si vœu dans un établissement où les cours choisis sont enseignés en espagnol : attestation de niveau en espagnol

Université Bretagne Sud

# La mobilité individuelle

Tout étudiant peut solliciter une inscription dans une université du pays de son choix.

Les critères de sélection et d'admission sont définis par chaque université via une commission pédagogique de recrutement.

L'étudiant devra s'inscrire à temps plein dans l'université de son choix :

- Il acquittera les frais d'inscription en vigueur
- Pas de bourse de mobilité
- Pas de validation des notes obtenues
- Il obtiendra un diplôme étranger
- Demande de reconnaissance de diplôme à faire auprès de France Éducation International

  (centre français d'information sur la reconnaissance académique et professionnelle des diplômes) : https://www.france-education-international.fr/hub/reconnaissance-de-diplomes?langue=fr

# Les bourses de mobilité

- ✓ Bourse AMI (réservée aux étudiants boursiers)
- ✓ Bourse Erasmus+ études
- ✓ Bourse Erasmus+ stages
- ✓ Bourse B-Monde du Conseil Régional de Bretagne
- ✓ Bourse de l'Université Bretagne Sud (sous réserve de fonds disponibles)
- ✓ Bourses des Collectivités Territoriales
- ✓ Bourses du Rotary
- ✓ …

Université Bretagne Sud